

DDT VAUCLUSE
01 FEV. 2018
ARRIVEE LE

Délégation départementale de Vaucluse
Département santé environnementale et sécurité sanitaire

Affaire suivie par : DELORME, Laurianne
Courriel : ars-paca-dt84-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 85 73
Télécopie : 04 13 55 85 45

Réf : DD84-0118-0479-D

Date : 24 janvier 2018

Objet : réhabilitation STEP APT - avis autorité
environnementale

Le directeur général
de l'agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

à

DDT du VAUCLUSE
SEEF
1, AVENUE DU 7ÈME GÉNIE
84905 AVIGNON CEDEX 9

Vous m'avez transmis pour avis le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la reconfiguration de la STEP du Chêne à Apt.

Le projet prévoit le raccordement au réseau public d'eau potable. Il se situe dans le même périmètre que la station d'épuration actuelle, éloigné des habitations existantes.

Il est prévu en option le raccordement de la commune de Rustrel à la STEP du Chêne d'Apt. Ce futur réseau passera en limite du captage d'eau potable des Jean-Jean et dans ses périmètres de protection. Le captage des Jean-Jean sert à l'alimentation en eau potable de la commune de Rustrel.

Si les études valident ce raccordement alors la communauté de communes d'Apt Luberon devra présenter à mon service un dossier indiquant le tracé exact des canalisations, la profondeur du réseau et les précautions prises pour la protection du captage des Jean-Jean et de la nappe captée. Ce dossier sera transmis en amont des travaux et pourra être soumis à l'avis d'un hydrogéologue agréé.

Sous réserve de la prise en compte des remarques précédentes, j'émet un avis favorable à ce projet.

Pour le Directeur Général et par délégation
La Responsable du service Santé Environnem


Stéphanie GARCIA

